



Le mercredi 27 septembre 2023, le Conseil communautaire de Châteauroux-Métropole, qui s'est réuni en séance ordinaire et publique à la Mairie dans la salle habituelle de ses séances, par convocation en date du 20 septembre 2023 et sous la Présidence de M. Gil AVÉROUS, Président, a délibéré.

Présents (42) : M. Gil AVÉROUS, Mme Chantal MONJOINT, M. Jean-Yves HUGON, Mme Catherine RUET, Mme Florence PETIPEZ, M. Brice TAYON, Mme Imane JBARA-SOUNNI, M. Philippe SIMONET, Mme Stéphanie GALOPPIN, Mme Christine DAGUET, M. Denis MERIGOT, Mme Monique RABIER, Mme Catherine DUPONT, M. Dominique TOURRES, M. Eric CHALMAIN, Mme Liliane MAUCHIEN, M. Michel GEORJON, Mme Nahima KHORCHID, M. Tony IMBERT, Mme Alix FRUCHON, M. Maxime GOURRU, M. Didier BARACHET, Mme Pascale BAVOUZET, M. Marc FLEURET, Mme Delphine GENESTE, M. Fabien BISTON, Mme Marie SALLÉ, M. Luc DELLA-VALLE, Mme Danielle FAURE, M. Christian BARON, M. Marc DESCOURAUX, M. Jacques BREUILLAUD, Mme Danielle DUPRÉ-SÉGOT , M. Bruno PALLEAU, M. Jean-Michel FORT, M. Gilbert BLANC, Mme Christelle PALLEAU, Mme Brigitte VOITIER, M. Noël BLIN, M. Henri LORY, M. Philippe GUERINEAU, Madame Martine LACOTTE.

Délibération affichée et
exécutoire le : 29/09/2023

Excusé(s) (11) : Mme Sabine DESMAISON, M. Olivier VIGNAU. M. Roland VRILLON ayant donné procuration à M. Brice TAYON, M. Charles-Henri BALSAN ayant donné procuration à Mme Catherine DUPONT, Mme Frédérique GERBAUD ayant donné procuration à Mme Monique RABIER, M. Stéphane ZECCHI ayant donné procuration à Mme Nahima KHORCHID, M. Damien NOEL ayant donné procuration à M. Dominique TOURRES, M. Gilles CARANTON ayant donné procuration à M. Didier BARACHET, M. Didier DUVERGNE ayant donné procuration à Mme Pascale BAVOUZET, Mme Valérie LEGRÉSY ayant donné procuration à Mme Danielle DUPRÉ-SÉGOT , M. Ludovic RÉAU ayant donné procuration à Mme Brigitte VOITIER.

30 : Convention Fonds de Solidarité Logement (FSL) 2023-2025 entre le Conseil Départemental et Châteauroux Métropole

La Communauté d'agglomération participe au financement du Fonds de Solidarité Logement (FSL) depuis 2000, en lieu et place de ses communes membres. Le Conseil départemental en est gestionnaire depuis la loi Libertés et Responsabilités Locales (L.R.L.) du 13 août 2004.

Le Conseil départemental de l'Indre sollicite annuellement la participation financière de Châteauroux Métropole et la convention intervient en milieu d'exercice après la tenue du Comité de Pilotage annuel du FSL. Le Comité de Pilotage 2023 s'est tenu le 26 juin dernier. Il est revenu sur l'activité du Fonds en 2022 :

- 487 533€ de dépenses correspondant aux recettes du Fonds alimenté pour 20% par les Collectivités territoriales, la CAF, la MSA, les Organismes HLM, EDF et Engie, et pour 80% par le Conseil départemental.
- 140 974 € ont bénéficié à 430 demandes sur Châteauroux Métropole, soit 29% des dépenses 2022 (194 794€ en 2021 pour 591 demandes), avec une aide moyenne constante à 328 €.
- Les demandes portent majoritairement sur l'accès au logement, les dettes de loyers et l'énergie.

Pour 2023, Châteauroux Métropole a prévu de renouveler une participation de 40 000 €. Les crédits sont inscrits au budget principal.

A la demande du Conseil départemental, la présente convention engage désormais pour 3 ans (2023-2025) avec une participation annuelle de 40 000€, soit 120 000€ à engager jusqu'en 2025.

La convention fixe les modalités du partenariat du Conseil départemental avec la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole pour l'année en cours et les 2 suivantes.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver la participation de la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole au F.S.L. au titre des années 2023, 2024 et 2025,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention F.S.L. établie par le Conseil départemental de l'Indre.

Suite à une discussion, le Conseil communautaire approuve le rapport à l'unanimité des votes exprimés (1 ne prennent pas part au vote).

Le Président,



M. GIL AVÉROUS

La Secrétaire de séance



Pascale BAVOUZET